



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 35
Voix favorables : 34
Abstentions : 1 :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 19 mars 2019

Délibération
n° CFVU 2019 - 11

**portant avis sur les modifications de la convention entre l'Université Toulouse Capitole (UFRAC)
et l'Université d'Economie et de Commerce de la Capitale (CUEB) de Beijing – Chine
concernant le Diplôme d'Université CPEJE**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

Vu l'avis du conseil de l'UFR d'Administration et de Communication dans sa séance du 22 février 2019 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable aux modifications de la convention de coopération entre l'Université Toulouse Capitole et l'Université d'Economie et de Commerce de la Capitale (CUEB) de Beijing – Chine concernant le DU CPEJE, annexée à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire,



Corinne MASCALA

Convention de coopération

entre

L'Université d'Economie et de Commerce de la capitale

Institut d'Economie

ci-après dénommée CUEB

sise à Beijing (100070), Feng Tai Qu ,Hua Xiang Zhang Jia Lu 121 Hao,

et représentée par sa Doyenne, Madame Lihua LANG

Et

Université Toulouse 1 Capitole

Ci-après dénommée UT1,

sise 2, rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 09

et représentée par sa Présidente Mme Corinne MASCALA

n° SIRET : 193 113 826 000 13

Code APE : 8542 Z

En vue de concrétiser un programme d'accueil d'étudiants chinois à UT1, dans le D.U CPEJE, (Classe préparatoire aux études juridiques et économiques) et de déterminer le rôle et les engagements de chacune des parties dans la bonne réalisation du programme, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - CUEB s'engage

- À proposer à des étudiants chinois majeurs une formation, le DU CPEJE, préparatoire à l'entrée en première année de Licence Mention Administration économique et sociale à UT1. Ces étudiants devront avoir terminé leurs études au lycée et avoir obtenu un Gaokao supérieur à 450.
- **Ces étudiants peuvent aussi être étudiants en troisième (ou quatrième année) du Benkè (licence) de CUEB en Chine.**
- **Tous les candidats doivent justifier d'un niveau de français à minima A2, B1 recommandé.**
- À fournir à l'Université Toulouse 1 Capitole leurs relevés de notes, leur justificatif d'identité et tout autre document requis par l'université :
 - o Photocopie du passeport avec visa
 - o Certificat de naissance
 - o Résultats des études au lycée **et à l'université**
 - o Résultat du gaokao (baccalauréat chinois)

- À accompagner l'étudiant en Chine, auprès des consulats et de l'ambassade de France, dans les démarches nécessaires à l'obtention du visa.
- À organiser l'accueil à l'aéroport de Blagnac, la recherche de logement, l'ouverture d'un compte bancaire et toutes les démarches administratives liées à l'installation des étudiants à Toulouse.

Article 2 – UT1 s'engage à :

- A sélectionner en Chine les candidats proposés par CUEB, via un examen du dossier et une évaluation écrite et orale réalisée par des enseignants d'UT1.
- A adresser à CUEB les autorisations de préinscription au DU, nécessaires à l'obtention de leur visa.
- A accepter les étudiants chinois sélectionnés dans le DU CPEJE décrit dans l'article 3
- A ouvrir ladite formation à partir de seuil minimal de 18 étudiants. L'université Toulouse 1 Capitole s'engage à recruter au minimum **15 candidats** ayant satisfait aux exigences du recrutement exposé dans l'article 1 de la Convention.
- A évaluer les étudiants pour l'obtention et la délivrance du DU.

Article 3 - Caractéristiques de la Formation :

Les enseignements de la classe préparatoire aux études juridiques et économiques sont destinés à un groupe d'étudiants (de 18 à 22 maximum)

Les cours visent à doter les étudiants de méthodes de raisonnement, de techniques d'expression écrite et orale, à enrichir leurs connaissances en droit, économie, mathématiques, histoire, comptabilité, sociologie et anglais.

La formation comprend aussi des activités culturelles et un environnement de qualité propice au bon déroulement des études.

Les étudiants sont encadrés par un professeur tuteur.

Les enseignements se déroulent sur deux semestres de 13 semaines :

* Le premier semestre : 331,5 heures

La priorité est donnée à l'enseignement du français langue étrangère, à la méthodologie universitaire, à l'initiation au vocabulaire du droit et de l'économie, et à l'accompagnement des étudiants dans leur insertion sociale, universitaire et culturelle.

* Le deuxième semestre : 292,5h

En plus des cours de Français langue étrangère, les étudiants recevront des cours de spécialité : histoire politique et sociale, droit privé et droit public, économie, comptabilité, anglais, mathématiques et sociologie.

Le régime des études et le contrôle des connaissances sont précisées dans l'arrêté d'examen.

À l'issue de cette formation les étudiants ayant validé leur DU auront accès de droit à la première année de Licence, mention administration économique et sociale d'UT1 Capitole.

Pour les candidats, titulaires d'une licence en Chine, ou ayant validé deux ou trois années de Benké (licence) une commission examinera leur dossier et leurs résultats en DU et pourra leur proposer une admission en L2 ou L3 en administration économique et sociale.

Article 4 - Frais d'inscription

Le coût individuel de la formation est de 5000 euros. Ce montant couvre les droits d'inscription à l'université, ~~les frais de sécurité sociale,~~ (modifié en CFVU du 19 mars 2019) les coûts de la formation, les activités culturelles-, la fourniture d'ouvrages et documents ainsi que les **110** heures de tutorat individualisé et de coordination.

Article 5 - Autres obligations des parties

UT1 s'engage

- à financer la partie transport du coût des missions de Toulouse à Beijing pour deux enseignants qui assureront le recrutement des étudiants.
- à désigner un coordinateur qui assure l'interface entre l'université chinoise et l'université française. Il coordonne au sein de l'université française toutes les actions pédagogiques nécessaires à la mise en place du programme.

CUEB s'engage

- à verser 300 euros par jour à chaque membre du comité de sélection pour les journées de recrutement qui seront fonction du nombre de candidats à sélectionner.
- à assurer l'hébergement des enseignants d'UT1 Capitole pour les nuitées en fonction du nombre de candidats à sélectionner. Deux journées et demie seront comptées pour la sélection d'un nombre de candidats entre 18 et 22.
- à régler la somme de 5000€ par étudiant à l'Agent Comptable de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Article 6 : Durée de la convention

La convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre **2019 pour une durée d'un an**. La convention sera rédigée et signée en français et en chinois. ~~Elle sera prorogée annuellement par tacite reconduction,~~ (modifié en CFVU du 19 mars 2019)

Compte tenu des délais de réalisation du programme, la dénonciation doit avoir lieu en respectant un préavis de 6 mois. La dénonciation se fait par courrier recommandé

avec accusé de réception. Les activités en cours devront aller jusqu'à leur terme afin de ne pas pénaliser les étudiants.

Article 7 Contentieux

En cas de litige entre les parties, que la voie amiable n'aurait pu résoudre, celui-ci sera soumise à la juridiction française compétente.

Fait en double exemplaire, à Toulouse, le

Pour CUEB

Institut d'Economie
La Doyenne,

Madame Lihua LANG

Pour l'Université Toulouse 1 Capitole

La Présidente,

Corinne MASCALA